RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : BYK-A 501

Code du produit : 000000000000101996

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Agent débullant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Suter Kunststoffe AG
Aefligenstrasse 3
CH-3312 Fraubrunnen
Téléphone : +41 (0)31 763 60 60
Téléfax : +41 (0)31 763 60 61

Information : Sales Team
Téléphone : +41 (0)31 763 60 60
Téléfax : +41 (0)31 763 60 61
Adresse e-mail : info@swiss-composite.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse en cas d'urgence: 145 depuis l'étranger: +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers :
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence :

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.
P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- 64742-95-6 Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : solution of polyolefin

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié	64742-95-6 01-2119455851-35	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411 EUH066	>= 30 - < 50
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6 203-603-9 01-2119475791-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	>= 5 - < 7
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0 204-881-4 01-2119565113-46	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 --- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 0,25 - < 0,5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau	:	En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas de contact avec les yeux	:	Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	:	Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	:	Pas d'information disponible.
Risques	:	Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	:	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO_2) Poudre chimique sèche
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux	:	Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	:	Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
Information supplémentaire	:	Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fer-

mées.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Enlever toute source d'ignition.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition

des vapeurs organiques). Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	108-65-6	TWA	50 ppm 275 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	100 ppm 550 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VME	50 ppm 275 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			
		VLE	50 ppm 275 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	VME (poussières inhalables)	10 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Cancérogène, Catégorie 2, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			
		VLE (poussières inhalables)	40 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Cancérogène, Catégorie 2, Si la VME a été res-			

	pectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié	Travailleurs	Contact avec la peau	Exposition à long terme, Effets systémiques	25 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systémiques	150 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Exposition à long terme, Effets systémiques	11 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systémiques	32 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Exposition à long terme, Effets systémiques	11 mg/kg
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	796 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	275 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	320 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	33 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	36 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	550 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	33 mg/m3
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Travailleurs	Inhalation		3,5 mg/kg
	Travailleurs	Contact avec la peau		0,5 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Eau douce	0,635 mg/l
	Eau de mer	0,0635 mg/l
	Intermittent releases	6,35 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,29 mg/kg
	Sédiment marin	0,329 mg/kg
	Sol	0,29 mg/kg
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	Eau douce	0,000199 mg/l
	Eau de mer	0,00002 mg/l
	Sol	0,04769 mg/l

	Intermittent releases	0,00199 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0996 mg/kg
	Sédiment marin	0,00996 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains
Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : > 480 min

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : jaune clair

Odeur : de solvant

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point/intervalle de fusion : env. < 0 °C
Méthode: derived

Début d'ébullition : 146,00 °C
Méthode: derived

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : 12,00 % (v)

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	1,00 % (v)
Point d'éclair	:	46,00 °C Méthode: 48 (Abel-Pensky) DIN 51755
Température d'auto-inflammation	:	> 200 °C Méthode: DIN 51794
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
pH	:	7 (20 °C) Concentration: 1 % Méthode: Universal pH-value indicator
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	44,000 mm2/s (20,00 °C) 27,000 mm2/s (40,00 °C)
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	non miscible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	5,0000000 hPa (20,00 °C) Méthode: derived
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	0,8900 g/cm3 (20,00 °C) Méthode: 4 (20°C oscillating U-tube)
Masse volumique apparente	:	Non applicable
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Inflammabilité (liquides)	:	Entretient la combustion
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 4.970,000000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: oui

Composants:

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 3.160 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: oui

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 6.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Pas d'irritation de la peau
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau
BPL	:	oui

Composants:

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau
BPL	:	oui

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau
BPL	:	oui

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Pas d'irritation des yeux
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

Remarques : Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

Composants:

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Espèce : Lapin

Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
BPL	:	oui

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
BPL	:	oui

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques	:	Donnée non disponible

Composants:

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Voies d'exposition	:	Dermale
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Pas un sensibilisateur de la peau.
BPL	:	oui

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro	:	Remarques: Donnée non disponible
Génotoxicité in vivo	:	Remarques: Donnée non disponible

Composants:

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	:	Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

Cancérogénicité

Produit:

Remarques	:	Donnée non disponible

Composants:

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Produit:

Donnée non disponible

Composants:

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.
Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques.
Les solvants risquent de dessécher la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Poisson): 9,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3,2 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata): 2,6 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 100 - 180 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: non

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: non

2,6-di-tert-butyl-p-crésol:

Toxicité pour les poissons : CL50 : 199 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 0,42 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.3
BPL: oui

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
BPL: oui

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 1,2 (20 °C)

octanol/eau	pH: 6,8 Méthode: OCDE Ligne directrice 117 BPL: oui

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation	:	Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire	:	Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	:	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
Emballages contaminés	:	Vider les restes. Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR	:	UN 1993
RID	:	UN 1993
IMDG	:	UN 1993
IATA	:	UN 1993

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Solvent naphtha, Acétate de 1-méthoxy-2-propanol)
RID	:	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Solvent naphtha, Acétate de 1-méthoxy-2-propanol)
IMDG	:	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (SOLVENT NAPHTHA, 1-Methoxy-2-propanol acetate)
IATA	:	Flammable liquid, n.o.s. (Solvent naphtha, 1-Methoxy-2-propanol acetate)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR	:	3
RID	:	3
IMDG	:	3
IATA	:	3

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	F1
Numéro d'identification du danger	:	30
Étiquettes	:	3
Code de restriction en tunnels	:	D/E

RID

Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	F1
Numéro d'identification du danger	:	30
Étiquettes	:	3

IMDG

Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	3
EmS Code	:	F-E, S-E
Remarques	:	IMDG Code segregation group - none

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne-	:	366

ment (avion cargo)
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids

IATA (Passager)
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355
Instruction d' emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR
Dangereux pour l'environnement : oui

RID
Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG
Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Réglement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E2 DANGERS POUR

européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

L'ENVIRONNEMENT

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Composés organiques volatils	:	La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV) Contenu en composés organiques volatils (COV): 56,73 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les points sur lesquels des modifications importants ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Texte complet pour phrase H

H226	:	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	:	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	:	Danger par aspiration
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	:	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
CH SUVA	:	Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
2000/39/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
CH SUVA / VME	:	valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE	:	valeur limite d'exposition caculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à

la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:		**Procédure de classification:**
Flam. Liq. 3	H226	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
STOT SE 3	H336	Méthode de calcul
STOT SE 3	H335	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR

Annexe: Scénarios d'exposition

Table des Matières

Numéro	Titre
ES 1	Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges; Utilisations industrielles (SU3).
ES 2	Utilisation dans les revêtements; Utilisations industrielles (SU3).
ES 3	Utilisation dans les revêtements; Utilisations professionnelles (SU22).
ES 4	Nettoyage; Utilisations industrielles (SU3).
ES 5	Nettoyage; Utilisations professionnelles (SU22).
ES 6	Utilisation dans des laboratoires; Utilisations industrielles (SU3).
ES 7	Utilisation dans des laboratoires; Utilisations professionnelles (SU22).
ES 8	Nettoyage; Utilisations par les consommateurs (SU21).
ES 9	Utilisation dans les revêtements; Utilisations par les consommateurs (SU21).

ES 1: Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges; Utilisations industrielles (SU3).

1.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	:	Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges
Titre succinct structuré	:	Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges; Utilisations industrielles (SU3).

Environnement		
CS 1	**Formulation dans un mélange, Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article)**	ERC2, ERC4
Travailleur		
CS 2	**Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.**	PROC1
CS 3	**Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes**	PROC2
CS 4	**Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes, Production chimique présentant des opportunités d'exposition, Mélangeage ou formulation dans des processus par lots, Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées., Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées, Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage), Pastillage, compression, extrusion, mise en billes, granulation, Utilisation en tant que réactif de laboratoire**	PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15

1.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

1.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Formulation dans un mélange (ERC2) / Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %		
Forme physique du produit	:	Liquide

Pression de vapeur	:	50 hPa
Température	:	20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Quantité annuelle par site	:	730000 kg
Type du rejet	:	Rejet continu
Jours d'émissions	:	100
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées		
Type de SEEU	:	Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU	:	Pas d'épandage des boues d'épuration sur les sols Les boues d'épuration devraient être incinérées, confinées ou traitées.
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)		
Traitement des déchets	:	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur. La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur.
Autres conditions affectant l'exposition environnementale		
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	:	10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	:	100

1.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %		
Forme physique du produit	:	Liquide
Pression de vapeur	:	5 hPa
Température	:	20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Durée	:	480 min
Fréquence d'utilisation	:	5 jours par semaine

Conditions et mesures techniques et organisationnelles		
Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.		
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs		
Température	:	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .
Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas		
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle		

1.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %		
Forme physique du produit	:	Liquide
Pression de vapeur	:	5 hPa
Température	:	20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Durée	:	480 min
Fréquence d'utilisation	:	5 jours par semaine
Conditions et mesures techniques et organisationnelles		
Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.		
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs		
Température	:	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .
Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas		
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle		

1.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3) / Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4) / Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5) / Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a) / Transfert de substance ou de mélange (charge-

ment/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9) / Pastillage, compression, extrusion, mise en billes, granulation (PROC14) / Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %		
Forme physique du produit	:	Liquide
Pression de vapeur	:	5 hPa
Température	:	20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Durée	:	480 min
Fréquence d'utilisation	:	5 jours par semaine
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs		
Température	:	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .
Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas		
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle		

1.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

1.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Formulation dans un mélange (ERC2) / Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Air	10 kg / jour	
Déchet	0,2 kg / jour	
Sol	0,1 kg / jour	

1.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépacer les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.
Pour l'étalonnage (scaling), voir
http://www.ecetoc.org/tra

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC.

ES 2: Utilisation dans les revêtements; Utilisations industrielles (SU3).

2.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	:	Utilisation dans les revêtements
Titre succinct structuré	:	Utilisation dans les revêtements; Utilisations industrielles (SU3).

Environnement		
CS 1	**Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article)**	ERC4
Travailleur		
CS 2	**Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.**	PROC1
CS 3	**Pulvérisation dans des installations industrielles**	PROC7
CS 4	**Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes, Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes, Production chimique présentant des opportunités d'exposition, Mélangeage ou formulation dans des processus par lots, Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées., Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées, Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage), Application au rouleau ou au pinceau, Traitement d'articles par trempage et versage, Pastillage, compression, extrusion, mise en billes, granulation, Utilisation en tant que réactif de laboratoire**	PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15

2.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

2.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %		
Forme physique du produit	:	Liquide
Pression de vapeur	:	5 hPa

Température	:	20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Type du rejet	:	Rejet continu
Jours d'émissions	:	300
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées		
Type de SEEU	:	Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU	:	Les boues d'épuration devraient être incinérées, confinées ou traitées.
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)		
Traitement des déchets	:	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur.
Traitement des déchets	:	La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur.
Autres conditions affectant l'exposition environnementale		
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	:	10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	:	100

2.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %		
Forme physique du produit	:	Liquide
Pression de vapeur	:	5 hPa
Température	:	20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Durée	:	480 min
Fréquence d'utilisation	:	5 jours par semaine
Conditions et mesures techniques et organisationnelles		

Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.		
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs		
Température	:	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .
Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas		
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle		

2.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Pulvérisation dans des installations industrielles (PROC7)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %		
Forme physique du produit	:	Liquide
Pression de vapeur	:	5 hPa
Température	:	20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Durée	:	480 min
Fréquence d'utilisation	:	5 jours par semaine
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé		
Porter un appareil de protection respiratoire conforme à la norme EN140.		
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs		
Température	:	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

2.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2) / Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3) / Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4) / Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5) / Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9) / Application au rouleau ou au pinceau (PROC10) / Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13) / Pastillage, compression, extrusion, mise en billes, granulation (PROC14) / Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %		
Forme physique du produit	:	Liquide
Pression de vapeur	:	5 hPa
Température	:	20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Durée	:	480 min
Fréquence d'utilisation	:	5 jours par semaine
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs		
Température	:	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

2.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

2.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Air	980 kg / jour	
Déchet	0,7 kg / jour	
Sol	0 kg / jour	

2.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépacer les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.
Pour l'étalonnage (scaling), voir
http://www.ecetoc.org/tra

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC.

ES 3: Utilisation dans les revêtements; Utilisations professionnelles (SU22).

3.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	:	Utilisation dans les revêtements
Titre succinct structuré	:	Utilisation dans les revêtements; Utilisations professionnelles (SU22).

Environnement		
CS 1	**Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur), Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur)**	ERC8a, ERC8d
Travailleur		
CS 2	**Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.**	PROC1
CS 3	**Pulvérisation non industrielle**	PROC11
CS 4	**Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes, Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes, Production chimique présentant des opportunités d'exposition, Mélangeage ou formulation dans des processus par lots, Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées., Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées, Application au rouleau ou au pinceau, Traitement d'articles par trempage et versage, Utilisation en tant que réactif de laboratoire, Activités manuelles impliquant un contact avec les mains**	PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13, PROC15, PROC19

3.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

3.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a) / Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) (ERC8d)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %		
Forme physique du produit	:	Liquide

Pression de vapeur	:	5 hPa
Température	:	20 °C

3.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %		
Forme physique du produit	:	Liquide
Pression de vapeur	:	5 hPa
Température	:	20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Durée	:	480 min
Fréquence d'utilisation	:	5 jours par semaine
Conditions et mesures techniques et organisationnelles		
Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.		
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs		
Température	:	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

3.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Pulvérisation non industrielle (PROC11)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %		
Forme physique du produit	:	Liquide
Pression de vapeur	:	5 hPa
Température	:	20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Durée	:	480 min
Fréquence d'utilisation	:	5 jours par semaine
Conditions et mesures techniques et organisationnelles		
Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.		

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs		
Température	:	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

3.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2) / Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3) / Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4) / Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5) / Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Application au rouleau ou au pinceau (PROC10) / Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13) / Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15) / Activités manuelles impliquant un contact avec les mains (PROC19)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %		
Forme physique du produit	:	Liquide
Pression de vapeur	:	5 hPa
Température	:	20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Durée	:	480 min
Fréquence d'utilisation	:	5 jours par semaine
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs		
Température	:	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

3.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

3.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a) / Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) (ERC8d)

Voie du rejet	**Vitesse du rejet**	**Méthode d'estimation des rejets**
Air	980 kg / jour	

Déchet	10 kg / jour	
Sol	10 kg / jour	

3.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépacer les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.
Pour l'étalonnage (scaling), voir
http://www.ecetoc.org/tra

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC.

ES 4: Nettoyage; Utilisations industrielles (SU3).

4.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	:	Nettoyage
Titre succinct structuré	:	Nettoyage; Utilisations industrielles (SU3).

Environnement		
CS 1	**Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article)**	ERC4
Travailleur		
CS 2	**Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.**	PROC1
CS 3	**Pulvérisation dans des installations industrielles**	PROC7
CS 4	**Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes, Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes, Production chimique présentant des opportunités d'exposition, Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées., Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées, Application au rouleau ou au pinceau, Traitement d'articles par trempage et versage**	PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13

4.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

4.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %		
Forme physique du produit	:	Liquide
Pression de vapeur	:	5 hPa
Température	:	20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		

Quantité annuelle par site	:	100000 kg
Type du rejet	:	Rejet continu
Jours d'émissions	:	20
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées		
Type de SEEU	:	Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU	:	Pas d'épandage des boues d'épuration sur les sols Les boues d'épuration devraient être incinérées, confinées ou traitées.
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)		
Traitement des déchets	:	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur. La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur.
Autres conditions affectant l'exposition environnementale		
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	:	10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	:	1.000

4.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %		
Forme physique du produit	:	Liquide
Pression de vapeur	:	5 hPa
Température	:	20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Durée	:	480 min
Fréquence d'utilisation	:	5 jours par semaine
Conditions et mesures techniques et organisationnelles		
Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.		

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs		
Température	:	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .
Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas		
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle		

4.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Pulvérisation dans des installations industrielles (PROC7)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 5 %		
Forme physique du produit	:	Liquide
Pression de vapeur	:	5 hPa
Température	:	20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Durée	:	480 min
Fréquence d'utilisation	:	5 jours par semaine
Conditions et mesures techniques et organisationnelles		
Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 renouvellements d'air par heure).		
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs		
Température	:	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .
Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas		
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle		

4.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2) / Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3) / Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4) / Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Application au rouleau ou au pinceau (PROC10) / Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %		
Forme physique du produit	:	Liquide
Pression de vapeur	:	5 hPa
Température	:	20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Durée	:	480 min
Fréquence d'utilisation	:	5 jours par semaine
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs		
Température	:	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .
Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas		
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle		

4.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

4.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Air	1.000 kg / jour	
Déchet	0,003 kg / jour	
Sol	0 kg / jour	

4.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépacer les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.
Pour l'étalonnage (scaling), voir
http://www.ecetoc.org/tra

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC.

ES 5: Nettoyage; Utilisations professionnelles (SU22).

5.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	:	Nettoyage
Titre succinct structuré	:	Nettoyage; Utilisations professionnelles (SU22).

Environnement		
CS 1	**Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur)**	ERC8a
CS 2	**Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur)**	ERC8d
Travailleur		
CS 3	**Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.**	PROC1
CS 4	**Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.**	PROC8a
CS 5	**Application au rouleau ou au pinceau**	PROC10
CS 6	**Pulvérisation non industrielle**	PROC11
CS 7	**Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes, Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes, Production chimique présentant des opportunités d'exposition, Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées, Traitement d'articles par trempage et versage**	PROC2, PROC3, PROC4, PROC8b, PROC13

5.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

5.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %		
Forme physique du produit	:	Liquide

Pression de vapeur	:	5 hPa
Température	:	20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Quantité annuelle par site	:	1000000 kg
Type du rejet	:	Rejet continu
Jours d'émissions	:	365
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées		
Type de SEEU	:	Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU	:	Pas d'épandage des boues d'épuration sur les sols Les boues d'épuration devraient être incinérées, confinées ou traitées.
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)		
Traitement des déchets	:	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur. La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur.
Autres conditions affectant l'exposition environnementale		
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	:	10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	:	100

5.2.2. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) (ERC8d)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %		
Forme physique du produit	:	Liquide
Pression de vapeur	:	5 hPa
Température	:	20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Quantité annuelle par site	:	1000000 kg
Type du rejet	:	Rejet continu

Jours d'émissions	:	365
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées		
Type de SEEU	:	Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU	:	Pas d'épandage des boues d'épuration sur les sols Les boues d'épuration devraient être incinérées, confinées ou traitées.
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)		
Traitement des déchets	:	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur. La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur.
Autres conditions affectant l'exposition environnementale		
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	:	10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	:	100

5.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %		
Forme physique du produit	:	Liquide
Pression de vapeur	:	5 hPa
Température	:	20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Durée	:	480 min
Fréquence d'utilisation	:	5 jours par semaine
Conditions et mesures techniques et organisationnelles		
Stocker la substance à l'intérieur d'un système fermé.		
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs		
Température	:	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .

Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle

5.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %		
Forme physique du produit	:	Liquide
Pression de vapeur	:	5 hPa
Température	:	20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Durée	:	240 min
Fréquence d'utilisation	:	5 jours par semaine
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs		
Température	:	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .
Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas		
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle		

5.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 25 %		
Forme physique du produit	:	Liquide
Pression de vapeur	:	5 hPa
Température	:	20 °C
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs		
Température	:	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .
Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas		
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle		

5.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Pulvérisation non industrielle (PROC11)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 1 %		
Forme physique du produit	:	Liquide
Pression de vapeur	:	5 hPa
Température	:	20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Durée	:	480 min
Fréquence d'utilisation	:	5 jours par semaine
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs		
Température	:	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .
Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas		
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle		

5.2.7. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2) / Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3) / Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %		
Forme physique du produit	:	Liquide
Pression de vapeur	:	5 hPa
Température	:	20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Durée	:	480 min
Fréquence d'utilisation	:	5 jours par semaine
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs		

Température	:	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .
Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas		
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle		

5.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

5.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Air	20 kg / jour	
Déchet	0,001 kg / jour	
Sol	0 kg / jour	

5.3.2. Rejet et exposition dans l'environnement : Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) (ERC8d)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Air	20 kg / jour	
Déchet	0,001 kg / jour	
Sol	0 kg / jour	

5.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépacer les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.
Pour l'étalonnage (scaling), voir
http://www.ecetoc.org/tra

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC.

ES 6: Utilisation dans des laboratoires; Utilisations industrielles (SU3).

6.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	:	Utilisation dans des laboratoires
Titre succinct structuré	:	Utilisation dans des laboratoires; Utilisations industrielles (SU3).

Environnement		
CS 1	**Formulation dans un mélange, Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article)**	ERC2, ERC4
Travailleur		
CS 2	**Application au rouleau ou au pinceau, Utilisation en tant que réactif de laboratoire**	PROC10, PROC15

6.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

6.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Formulation dans un mélange (ERC2) / Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %		
Forme physique du produit	:	Liquide
Pression de vapeur	:	50 hPa
Température	:	20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Quantité annuelle par site	:	730000 kg
Type du rejet	:	Rejet continu
Jours d'émissions	:	100
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées		
Type de SEEU	:	Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU	:	Pas d'épandage des boues d'épuration sur les sols Les boues d'épuration devraient être incinérées, confinées ou traitées.

Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)		
Traitement des déchets	:	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur. La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur.
Autres conditions affectant l'exposition environnementale		
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	:	10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	:	100

6.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Application au rouleau ou au pinceau (PROC10) / Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %		
Forme physique du produit	:	Liquide
Pression de vapeur	:	10 hPa
Température	:	20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Durée	:	480 min
Fréquence d'utilisation	:	5 jours par semaine
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs		
Température	:	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .
Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas		
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle		

6.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

6.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Formulation dans un mélange (ERC2) / Utilisation d'un auxiliaire de transformation non réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article) (ERC4)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Air	10 kg / jour	
Déchet	0,2 kg / jour	
Sol	0,1 kg / jour	

6.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépacer les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.
Pour l'étalonnage (scaling), voir
http://www.ecetoc.org/tra

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC.

ES 7: Utilisation dans des laboratoires; Utilisations professionnelles (SU22).

7.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	:	Utilisation dans des laboratoires
Titre succinct structuré	:	Utilisation dans des laboratoires; Utilisations professionnelles (SU22).

Environnement		
CS 1	**Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur)**	ERC8a
Travailleur		
CS 2	**Application au rouleau ou au pinceau, Utilisation en tant que réactif de laboratoire**	PROC10, PROC15

7.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

7.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %		
Forme physique du produit	:	Liquide
Pression de vapeur	:	10 hPa
Température	:	20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Quantité annuelle par site	:	1 kg
Type du rejet	:	Rejet continu
Jours d'émissions	:	365
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées		
Type de SEEU	:	Station municipale de traitement des eaux usées
Traitement des boues de SEEU	:	Pas d'épandage des boues d'épuration sur les sols Les boues d'épuration devraient être incinérées, confinées ou traitées.

Autres conditions affectant l'exposition environnementale		
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	:	10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	:	100

7.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Application au rouleau ou au pinceau (PROC10) / Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %		
Forme physique du produit	:	Liquide
Pression de vapeur	:	10 hPa
Température	:	20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Durée	:	480 min
Fréquence d'utilisation	:	5 jours par semaine
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs		
Température	:	On admet que l'utilisation ne se fait pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante .
Conseil supplémentaire de bonne pratique. Les obligations au titre de l'Article 37(4) de REACH ne s'appliquent pas		
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle		

7.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

7.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Air	0,01 kg / jour	
Déchet	0,01 kg / jour	
Sol	0 kg / jour	

7.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépacer les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.
Pour l'étalonnage (scaling), voir
http://www.ecetoc.org/tra

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC.

ES 8: Nettoyage; Utilisations par les consommateurs (SU21).

8.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	:	Nettoyage
Titre succinct structuré	:	Nettoyage; Utilisations par les consommateurs (SU21).

Environnement		
CS 1	**Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur)**	ERC8a
CS 2	**Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur)**	ERC8d
Consommateur		
CS 3	Produits d'assainissement de l'air	PC3
CS 4	Revêtements et peintures, solvants, diluants	PC9a
CS 5	Revêtements et peintures, solvants, diluants	PC9a
CS 6	Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)	PC35
CS 7	Revêtements et peintures, solvants, diluants	PC9a
CS 8	Produits de lavage et de nettoyage	PC35
CS 9	Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)	PC35
CS 10	Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)	PC35

8.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

8.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %		
Forme physique du produit	:	Liquide
Pression de vapeur	:	10 hPa
Température	:	20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Quantité annuelle par site	:	2,6 kg

Type du rejet	:	Rejet continu
Jours d'émissions	:	365
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)		
Traitement des déchets	:	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur. La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur.
Autres conditions affectant l'exposition environnementale		
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	:	10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	:	100

8.2.2. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) (ERC8d)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %		
Forme physique du produit	:	Liquide
Pression de vapeur	:	10 hPa
Température	:	20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Quantité annuelle par site	:	2,6 kg
Type du rejet	:	Rejet continu
Jours d'émissions	:	365
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)		
Traitement des déchets	:	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur. La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur.
Autres conditions affectant l'exposition environnementale		
Facteur de dilution dans l'eau douce au	:	10

niveau local	
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	: 100

8.2.3. Contrôle de l'exposition du consommateur: Produits d'assainissement de l'air (PC3)

Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide) (PC3_2)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 10 %		
Forme physique du produit	:	Liquide
Pression de vapeur	:	10 hPa
Température	:	20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Quantité utilisée par cas	:	0,48 g/événement
Durée	:	480 min
Fréquence d'utilisation	:	365 jours par année
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs		
Dimension du local	:	20 m³
Vitesse de ventilation	:	Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.

8.2.4. Contrôle de l'exposition du consommateur: Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)

Peinture murale aqueuse au latex (PC9a_1, PC15_1)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 1 %		
Forme physique du produit	:	Liquide
Pression de vapeur	:	10 hPa
Température	:	20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Quantité utilisée par cas	:	2,760 kg
Durée	:	132 min
Fréquence d'utilisation	:	4 jours par année

Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs		
Dimension du local	:	20 m³
Vitesse de ventilation	:	Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.

8.2.5. Contrôle de l'exposition du consommateur: Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)

Peinture riche en solvant, à haute teneur en solides, à base aqueuse (PC9a_2, PC15_2)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 27,5 %		
Forme physique du produit	:	Liquide
Pression de vapeur	:	10 hPa
Température	:	20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Quantité utilisée par cas	:	0,744 kg
Durée	:	132 min
Fréquence d'utilisation	:	6 jours par année
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs		
Dimension du local	:	20 m³
Vitesse de ventilation	:	Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.

8.2.6. Contrôle de l'exposition du consommateur: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) (PC35)

Produits nettoyants, liquides (produits nettoyants tous usages, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) (PC8_2, PC35_2)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 50 %		
Forme physique du produit	:	Liquide
Pression de vapeur	:	10 hPa
Température	:	20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		

Quantité utilisée par cas	:	0,215 kg
Durée	:	19,8 min
Fréquence d'utilisation	:	2 jours par année
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs		
Dimension du local	:	24 m³
Vitesse de ventilation	:	Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.

8.2.7. Contrôle de l'exposition du consommateur: Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)

Décapants (pour peintures, dissolvants pour colles et produits d'étanchéité, décolleurs pour colle à papier-peint) (PC9a_4, PC15_4)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 50 %		
Forme physique du produit	:	Liquide
Pression de vapeur	:	10 hPa
Température	:	20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Quantité utilisée par cas	:	0,491 kg
Durée	:	120 min
Fréquence d'utilisation	:	3 jours par année
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs		
Dimension du local	:	20 m³
Vitesse de ventilation	:	Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.

8.2.8. Contrôle de l'exposition du consommateur: Produits de lavage et de nettoyage (PC35)

Produits pour lave-vaisselle et lave-linge (PC35_1, PC8_1)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 5 %		
Forme physique du produit	:	Liquide
Pression de vapeur	:	10 hPa

Température	:	20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Quantité utilisée par cas	:	15 g/événement
Durée	:	30 min
Fréquence d'utilisation	:	365 jours par année
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs		
Dimension du local	:	20 m³

8.2.9. Contrôle de l'exposition du consommateur: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) (PC35)

Produits nettoyants, liquides (produits nettoyants tous usages, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) (PC8_2, PC35_2)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 5 %		
Forme physique du produit	:	Liquide
Pression de vapeur	:	10 hPa
Température	:	20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Quantité utilisée par cas	:	27 g/événement
Durée	:	19,8 min
Fréquence d'utilisation	:	128 jours par année
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs		
Dimension du local	:	20 m³
Vitesse de ventilation	:	Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.

8.2.10. Contrôle de l'exposition du consommateur: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) (PC35)

Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (produits nettoyants tous usages, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) (PC8_3, PC35_3)

Caractéristiques du produit (de l'article)
Couvre les concentrations allant jusqu'à 15 %

Forme physique du produit	:	Liquide
Pression de vapeur	:	10 hPa
Température	:	20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Quantité utilisée par cas	:	35 g/événement
Durée	:	10,2 min
Fréquence d'utilisation	:	128 jours par année
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs		
Dimension du local	:	20 m³
Vitesse de ventilation	:	Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.

8.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

8.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Air	950 kg / jour	
Déchet	25 kg / jour	
Sol	25 kg / jour	

8.3.2. Rejet et exposition dans l'environnement : Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) (ERC8d)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Air	950 kg / jour	
Déchet	25 kg / jour	
Sol	25 kg / jour	

8.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépacer les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.
Pour l'étalonnage (scaling), voir
http://www.ecetoc.org/tra

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC.

ES 9: Utilisation dans les revêtements; Utilisations par les consommateurs (SU21).

9.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	:	Utilisation dans les revêtements
Titre succinct structuré	:	Utilisation dans les revêtements; Utilisations par les consommateurs (SU21).

Environnement		
CS 1	**Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur)**	ERC8a
CS 2	**Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts**	ERC8b
Consommateur		
CS 3	Adhésifs, produits d'étanchéité	PC1
CS 4	Revêtements et peintures, solvants, diluants	PC9a

9.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

9.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %		
Forme physique du produit	:	Liquide
Pression de vapeur	:	10 hPa
Température	:	20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Quantité annuelle par site	:	130 kg
Quantité journalière par site	:	370 kg
Tonnage d'utilisation régionale	:	270000 kg
Type du rejet	:	Rejet continu
Jours d'émissions	:	365
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)		

Traitement des déchets	:	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur. La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur.
Autres conditions affectant l'exposition environnementale		
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	:	10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	:	100

9.2.2. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts (ERC8b)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 100 %		
Forme physique du produit	:	Liquide
Pression de vapeur	:	10 hPa
Température	:	20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Quantité annuelle par site	:	130 kg
Quantité journalière par site	:	370 kg
Tonnage d'utilisation régionale	:	270000 kg
Type du rejet	:	Rejet continu
Jours d'émissions	:	365
Conditions et mesures liées au traitement des déchets (y compris les déchets d'articles)		
Traitement des déchets	:	Le traitement externe et l'élimination des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur. La récupération externe et le recyclage des déchets devraient se conformer aux règlementations locale et/ou nationale en vigueur.
Autres conditions affectant l'exposition environnementale		
Facteur de dilution dans l'eau douce au niveau local	:	10
Facteur de dilution dans l'eau de mer au niveau local	:	100

9.2.3. Contrôle de l'exposition du consommateur: Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1)

Colles pour loisirs (PC1_1)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 30 %		
Forme physique du produit	:	Liquide
Pression de vapeur	:	10 hPa
Température	:	20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Quantité utilisée par cas	:	9 g/événement
Durée	:	240 min
Fréquence d'utilisation	:	365 jours par année
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs		
Dimension du local	:	20 m³
Vitesse de ventilation	:	Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.

9.2.4. Contrôle de l'exposition du consommateur: Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 50 %		
Forme physique du produit	:	Liquide
Pression de vapeur	:	10 hPa
Température	:	20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Quantité utilisée par cas	:	0,491 kg
Durée	:	120 min
Fréquence d'utilisation	:	3 jours par année
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs		
Dimension du local	:	20 m³
Vitesse de ventilation	:	Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique

typique.

9.2.5. Contrôle de l'exposition du consommateur:

Plâtres et enduits de ragréage (PC9b_2)
Charges et mastics (PC9b_1)

Caractéristiques du produit (de l'article)		
Couvre les concentrations allant jusqu'à 2 %		
Forme physique du produit	:	Liquide
Pression de vapeur	:	10 hPa
Température	:	20 °C
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition		
Quantité utilisée par cas	:	13,8 kg
Durée	:	120 min
Fréquence d'utilisation	:	12 jours par année
Autres conditions affectant l'exposition des consommateurs		
Dimension du local	:	20 m³
Vitesse de ventilation	:	Couvre l'utilisation en présence d'une ventilation domestique typique.

9.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

9.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8a)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Air	985 kg / jour	
Déchet	10 kg / jour	
Sol	5 kg / jour	

9.3.2. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts (ERC8b)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets

Air	985 kg / jour	
Déchet	10 kg / jour	
Sol	5 kg / jour	

9.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépacer les valeurs DNEL lorsque les mesures de gestion des risques identifiés sont adoptées.
http://www.ecetoc.org/tra
Pour l'étalonnage (scaling), voir

Des informations plus détaillées relatives à l'étalonnage (scaling) et aux technologies de contrôle sont fournies dans la fiche d'orientation SpERC.